

**195** Marlise Simons, 9 mars 2008, "Gains Cited in Hunt for Liberia Ex-Warlord's Fortune", *The New York Times*.

l'intervention des Nations unies, alors que l'enquête du tribunal spécial pour la Sierra Leone a démontré que plus d'un milliard de dollars avaient circulé de 1997 à 2003 sur les comptes personnels de Charles Taylor, alors président.<sup>195</sup>

**AU LIBERIA**, la prudence est de mise car une bonne partie de l'élite a fait fortune grâce au système Taylor. Malgré l'activisme de la nouvelle présidente du Liberia, Ellen Johnson Sirleaf qui a, lors de son premier voyage officiel aux États-Unis, demandé au président Bush et aux autorités américaines de restituer les fonds de Taylor et de ses proches, les députés du Liberia ne sont pas prêts à demander la restitution des fonds de l'ancien dictateur. Ils ont refusé, le 21 septembre 2007, de voter une loi qui devait autoriser le gel des avoirs de Ch. Taylor, de plusieurs membres de sa famille et d'anciens responsables de son régime. La loi a été jugée non conforme à la Constitution du pays, certains députés libériens accusant la présidente Sirleaf de vouloir « *faire plaisir* » aux Nations unies en présentant cette loi. Pour nombre d'observateurs, la décision de l'Assemblée nationale suggère que Ch. Taylor dispose toujours d'une certaine influence dans les milieux politiques du Liberia. Par ce vote, les députés empêchent l'application des sanctions des Nations unies au Liberia et donc, toute procédure de restitution. À la réouverture du procès de Charles Taylor devant le Tribunal pénal international de la Haye, début janvier 2008, ses avocats ont par ailleurs demandé la levée du gel des avoirs et des interdictions de voyager émises par le Conseil de Sécurité des Nations unies à l'encontre d'anciens comparses de Charles Taylor.



**196** Global Witness, 24 mars 2004, *Time for Transparency*, rapport sur les pratiques de corruption dans l'exploitation de l'or noir dans cinq pays : l'Angola, le Congo Brazzaville, la Guinée équatoriale, le Kazakhstan et Nauru.

## Contexte

Noursoultan Nazarbaev est le président du Kazakhstan depuis 1991. Selon un rapport de l'ONG britannique *Global Witness*<sup>196</sup>, plus d'un milliard de dollars de pots-de-vin auraient été versés au président Nazarbaev et à son entourage par les sociétés Mobil Oil, Amoco, Chevron Texaco et Philips Petroleum.

## Procédures

Une procédure a été ouverte au Kazakhstan contre le Premier ministre Akezhan Kazhegeldin, qui était devenu opposant du président kazakh. Une commission



rogatoire internationale<sup>197</sup> a alors été envoyée à la Belgique puis à la Suisse. L'enquête mit à jour non pas des comptes au nom du Premier ministre, mais au nom du président lui-même<sup>198</sup>...

C'est la **Suisse** qui a indentifié puis saisi les comptes dont Nazarbaev était l'ayant droit économique. L'équipe de Bernard Bertossa, à Genève, a constaté qu'ils étaient notamment alimentés par des « commissions » versées par des sociétés pétrolières américaines liées à l'obtention de concessions pour exploiter les ressources pétrolières du Kazakhstan, ce qui constituait à l'époque une infraction en droit américain.

Informées par Genève, les autorités des **États-Unis** ont ouvert une procédure en 1999 contre lui, sur des faits de blanchiment de fonds et de corruption d'agents publics étrangers. Le président Nazarbaev et des membres de son gouvernement étaient les bénéficiaires économiques de plusieurs sociétés offshore ou de fondations.

À son tour saisie d'une demande d'entraide judiciaire de la justice américaine, la Suisse a bloqué, toujours en 1999, 200 millions \$ dans trois banques genevoises, dont la banque Pictet (86 millions \$) et le Crédit Agricole Indosuez. Sur les comptes de cette dernière, James Giffen, un consultant américain auprès des compagnies pétrolières, était chargé de verser des commissions au profit des dirigeants kazakhs. Derrière deux de ces comptes suisses se cachaient l'actuel président et sa famille, via une fondation au Liechtenstein. M. Giffen n'a toujours pas été jugé aux États-Unis où il est poursuivi pour corruption d'agents publics étrangers et blanchiment<sup>199</sup>.

À Genève, l'enquête a reconstitué les flux financiers et déterminé les intermédiaires. Mais il est impossible d'inquiéter M. Nazarbaev, qui bénéficie de l'immunité et qui a toujours soutenu que l'argent déposé était la propriété de la République kazakhe. En mai 2007, 84 millions \$ ont été restitués et affectés pour la scolarisation d'enfants défavorisés<sup>200</sup>, suite à des négociations entre les autorités suisses, américaines et kazakhes. Des journalistes kazakhs qui ont tenté de faire la lumière sur cette affaire ont été menacés...<sup>201</sup> Une journaliste kazakhe qui avait réalisé une interview de Bernard Bertossa, le procureur suisse en charge de l'enquête, publiée dans un des rares journaux d'opposition, fut agressée et grièvement blessée. Sa fille a été enlevée, puis assassinée.<sup>202</sup> Une coalition de mouvements de la société civile a été créée en 2005, Kasachstan-Koalition, regroupant l'Action Place Financière Suisse, International Economy Academy of Eurasia (IEAE) et Transparency International Suisse, pour contrôler la procédure de restitution.

Aux États-Unis, Nazarbaev continuait encore récemment à être reçu en haut lieu, comme par le président Georges W. Bush puis par son père Georges Bush, début novembre 2006.<sup>203</sup>

**197** Acte écrit par lequel un juge ou un procureur demande à un homologue étranger d'exécuter une mesure (audition d'un témoin, remise de documents, blocage d'un compte, etc.) pour les besoins de sa propre procédure.

**198** Dès le 24 septembre 2001, le journal *Le Temps* révélait que l'enquête s'avérait « particulièrement compromettante pour le président actuel du Kazakhstan, Nursultan Nazarbayev ».

**199** Cf. Peter Maas, 23 décembre 2007, « The Fuel Fixers », *The New York Times*.

**200** Simon Petite, 15 septembre 2007, « Argent des dictateurs : la Suisse se pose en modèle », *Le Courrier*.

**201** Voir : Agathe Duparc, 15 février 2006, « Argent des dictateurs, la Suisse vide ses coffres », *Le Monde* et Marie Jégo, 25 mars 2004, « Kazakhgate : des millions de dollars à l'étranger et une comptabilité secret d'État », *Le Monde*.

**202** Bernard Bertossa, *La justice, les affaires, la corruption*, Éditions Fayard, 2008.

**203** Ron Stodghill, 5 novembre 2006, « Oil, Cash and Corruption », *New York Times*.



# Kenya

## DANIEL ARAP MOI

### Contexte

Daniel Arap Moi dirigea le Kenya du 22 août 1978 à décembre 2002, où il perdit les élections présidentielles. Durant ces 23 années de pouvoir, il met en place un régime dictatorial et corrompu qui pillera, selon la Commission anti-corruption créée à sa chute par le nouveau président Kibaki, 3 milliards \$ (9% du PNB du Kenya en 2004 !).

L'ONG *Transparency International*, elle, parle de plus de 600 millions \$ détournés<sup>204</sup>, tandis que le rapport du détective Jules

Kroll estime qu'Arap Moi a détourné deux milliards de dollars des caisses de l'État<sup>205</sup>. La famille détenait plus de sept palais au Kenya et avait des actions dans les trente entreprises les plus importantes du

pays. À cette époque, 70% des Kenyans étaient au chômage. La corrup-

tion et le pillage des fonds publics étaient monnaie courante au sommet de l'État kenyan. Dès novembre 1991, des juristes, des ecclésiastiques et des professeurs kenyens, citant des sources du Fonds monétaire international (FMI) dans un document adressé aux grands pays créditeurs du Club de Paris, dénonçaient que, de juin 1988 à juin 1991, 1,3 milliard de dollars avaient illégalement quitté le pays, soit l'équivalent de 40% de l'aide publique extérieure reçue sur cette période.<sup>206</sup> Puis vint l'affaire Goldenberg, une société indienne qui, en 1993, aurait passé un contrat avec le ministère des Finances kenyan en vertu duquel il était versé « une compensation », à hauteur de 12% des exportations de pierres précieuses et d'or que la société réalisait. Ce système a donné lieu à un détournement massif de fonds publics impliquant les plus hauts personnages de l'État, comme Arap Moi. La situation kenyane amène alors les États étrangers à arrêter ou à diminuer leur aide. Dès 1990, la Norvège cesse toute relation avec Nairobi. En 1991, le Danemark bloque un programme de développement rural après avoir constaté la disparition de 33 millions de dollars. Londres met un terme à ses subventions à l'huile de consommation courante, l'argent risquant de se retrouver dans la poche du clan au pouvoir. La même crainte amène la Banque mondiale à bloquer un programme énergétique de 100 millions de dollars. Un rapport de l'ambassade des États-Unis, au début des années 90, désigne M. Moi, en même temps que MM. Biwott, Oyugi et le vice-président George Saitoti, comme les principaux bénéficiaires de la corruption.<sup>207</sup> John Githongo, conseiller du président Kibaki en matière de corruption, va jusqu'à affirmer que « sous le régime d'Arap Moi, le Kenya perdait un milliard \$ par an à cause de la corruption et du délitement des institutions. »<sup>208</sup>

### Procédures

Le président kenyan Kibaki s'engagea en 2003, à peine arrivé au pouvoir, à lutter contre la corruption et à rapatrier les fonds volés par la famille Moi. Il limo-

**204** Transparency International, 2005, *Rapport global sur la corruption 2005*, Rapport pays : Kenya, p. 212.

**205** Xan Rice, 31 août 2007, « The looting of Kenya », *The Guardian*.

**206** International Herald Tribune, 22 octobre 1991. On retrouve les chiffres de l'aide au Kenya à partir de 1990 sur <http://www.delken.ec.europa.eu/en/publications/EU%20brochure.pdf>.

**207** *Idem*.

**208** Daniel Scher, 2005, *Repatriating Africa's looted billions*, *Institute of Security Studies*, Pretoria.

